



EPREUVE : RALLYE de HANNUT

DATE : 11-12-13 mars 2022

ORGANISATEUR: Hesbaye Motor Club asbl

N° D'ENTREPRISE : 0420 948 029

VISA ASAF 2022/029

Adresse SECRETARIAT/DIRECTION DE COURSE
Marché Couvert - Rue des Combattants, 1 à 4280 HANNUT

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

S.D.= Shakedown

T.D.I.= Test Day sur Invitation

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.



CH  SSIS **LEMMENS**
HANNUT – 019/51.40.14

I TIMING

23/01/2022		Parution du Règlement Particulier
27/01/2022		Date de début des engagements
04/03/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
		Clôture des inscriptions au Shakedown (SD) et au Test Day (T.D.I.)
08/03/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés, des heures de passage au DRIVE-IN et au VT (www.hesbayemotorclub.be) + page Facebook
11/03/2022	08h00	Ouverture des VA et VT pour le T.D.I. facultatif (non-chronométré) – Lieu communiqué le 05/03/2022 aux participants
	09h00	Départ de la première voiture pour le Test Day sur Invitation (T.D.I.)
	11h30	Clôture des VA et VT du T.D.I.
	12h00	Fin du Test Day sur Invitation
	12h00	Ouverture des VA et VT pour le SD facultatif (non-chronométré) – Art. 16 du RPR- Lieu communiqué le 05/03/2022 aux participants
	12h30	Début du Shakedown
	16h00	Clôture des VA et VT « Shakedown »
	18h00	Fin du Shakedown
12/03/2022	8h30	Ouverture du secrétariat DRIVE-IN : Distribution du road-book et documents Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.), seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 09/03/2022 au soir. Le Parc d'assistance se situe à un seul et même endroit.
	09h00	Début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre inverse des numéros. L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Cette heure de présentation figurera également sur le site internet (www.hesbayemotorclub.be), au plus tard le mercredi 09/03 au soir. Ordre de passage: HISTO-DEMO – 1, 2, 3, 4 - PH
	10h25	Clôture de la distribution des documents - Fermeture DRIVE-IN.
	18h30	Clôture des VT
	19h15	Affichage de la liste officielle et provisoire des voitures et équipages qualifiés. Affichage des heures de départ. Envoi également par mail et parution sur le site internet (www.hesbayemotorclub.be).
	20h00	Fermeture du secrétariat Fin absolue des reconnaissances
13/03/2022	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h50	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet (www.hesbayemotorclub.be) + page Facebook
	07h15	Ouverture du parc fermé de départ
	07h30	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ière} boucle
	11h25	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	15h20	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	18h40	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1 et PH's: <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage édition sur le site internet (www.hesbayemotorclub.be) et édition via les réseaux sociaux.</u> <u>Remise de prix en fonction du protocole sanitaire en vigueur</u>



II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Hesbaye Motor Club organise, les 11, 12 et 13 mars 2022, le Rallye de HANNUT, 53^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	RAVET Jacques	Lic ASAF n° 401
- Directeurs de course adjoint	COLLIGNON Eddy	Lic ASAF n° 411
	DORMAL Jean-Claude	Lic ASAF n° 415
	JAVAUX Olivier	Lic ASAF n° 549
	VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n° 554
- Directeur de la sécurité	SEVRIN Lambert	Lic ASAF n° 419
- Directeurs de la sécurité adjoint	BERTRAND Raphaël	Lic ASAF n° 560
	COULOUSE Michael	Lic ASAF n° 558
	JAMOUL Olivier	Lic ASAF n° 630
	JAMOUL Dany	Lic ASAF n° 631
	JANSSENS Kévin	Lic ASAF n° 542
	PARIS Edouard	Lic ASAF n° 551
	RADOUX Jeremy	Lic ASAF n° 550
- Secrétaire du meeting	WAUTELET Amélie	Lic ASAF n° 553
- Secrétaire adjoint	RENSON Sandrine	Lic ASAF n° 555
	COMPARIN Laure	Lic ASAF n° 556

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	JENET Michel	Lic ASAF n° 112
Membres	ROQUET Michel	Lic ASAF n° 951
	WALBRECQ Laurent	Lic ASAF n° 022
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	SAINT-REMY Guy	Lic ASAF n° 406
Membres	GILBERT Georges	Lic ASAF n° 973
	HENAUT Thierry	Lic ASAF n° 444
	LIEGEOIS Pierre	Lic ASAF n° 436
	MONBALLIN Didier	Lic ASAF n° 431
	NEZER Patrick	Lic ASAF n° 439
Secrétaires	PEREIRA Magali	Lic ASAF n° 432
	RENARD Mathilde	Lic ASAF n° 445 (Stagiaire)

- | | | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|
| - Inspecteur "Sécurité " | LEJEUNE Guy | Lic ASAF n° 728 |
| - Observateur ASAF | GEILENKIRCHEN Noël | Lic ASAF n° 422 |

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | | |
|-------------------------|--------------------|-----------------|
| - Relations concurrents | ANNEMANS Yvo | Lic ASAF n° 541 |
| | CHARLIER Alexandra | Lic ASAF n° 564 |
| | JADOT Jerome | Lic ASAF n° 418 |
| | SCHULJENKO Nicole | Lic ASAF n° 409 |
| | WALEFFE Alain | Lic ASAF n° 557 |

- Responsables des EC

- | | | |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Responsable S.D. – T.D.I. | DEMARTEAU René | Lic ASAF n° 801 |
| Responsable ES 1 – 6 – 11 | DELAUNOIS Alain | Lic ASAF n° 465 |
| Responsable ES 2 – 7 - 12 | MODAVE Louis | Lic ASAF n° 653 |
| Responsable ES 3 – 8 – 13 | BORLEZ Robert | Lic ASAF n° 534 |
| Responsable ES 4 – 9 – 14 | DEMARTEAU René | Lic ASAF n° 801 |
| Responsable ES 5 – 11 – 15 | JONNIAUX Luc | Lic ASAF n° 367 |

- Chefs de sécurité des EC

- | | | |
|---------------------------------|--------------------|------------------|
| Chef de Sécurité S.D. – T.D.I. | MASSART Eric | Lic CAS n° 21422 |
| Chef de Sécurité ES 1 – 6 – 11 | DACQUIN Sandrine | Lic CAS n° 20723 |
| Chef de Sécurité ES 2 – 7 – 12 | GOBBEAU Frédéric | Lic CAS n° 22200 |
| Chef de Sécurité ES 3 – 8 – 13 | LEONARD Christelle | Lic CAS n° 25280 |
| Chef de Sécurité ES 4 – 9 – 14 | MASSART Eric | Lic CAS n° 21422 |
| Chef de Sécurité ES 5 – 10 – 15 | JONIAUX Michaël | Lic CAS n° 20269 |

- | | | |
|-------------------------|----------------|-----------------|
| - Responsable des Parcs | COLLIGNON Eddy | Lic ASAF n° 411 |
|-------------------------|----------------|-----------------|

- Secours médicaux

Equipe médicale : CRS Médecins Resp : DUVILLE Christian
 Ambulances : DAM/Ambulance/Fire-Savety Nombre : 7 (1 par EC + 1 au PC + 1 au T.D.I./S.D.)



STEVENY

GEODYNAMICS
 INNOVATION ON THE MOVE

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de HANNUT 2022 est une épreuve de type B (Voir « Avant-propos » et Art 26 du RPR), disputée en 1 étape, comptant pour les Championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles, les Championnats des CSAP Brabant et Liège, le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, le clio2rallychallenge et le Challenge BRUNO THIRY .

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo*(Voir Art. 26.11.6, du RPR)

Art. 4. Description du parcours

3 boucles identiques d'une longueur de 92,46 Km

Par boucle, 2 sections et 5 étapes de classement (EC), en ligne :

EC 1 – 6 – 11 :	11,66 Km (98.02% asphalte/béton, 1.98% non-revêtu)
EC 2 – 7 – 12 :	7,90 Km (93.67% asphalte/béton, 6,33% non-revêtu)
EC 3 – 8 – 13 :	14,43 Km (100 % asphalte/béton)
EC 4 – 9 – 14 :	11,22 Km (100 % asphalte/béton)
EC 5 – 10 – 15 :	4,79 Km (100 % asphalte/béton)

Total : 277,38 Km, dont 150,00 Km d'EC, comprenant 2,200 km de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et de la Division Histo-Démo parcourront la totalité des ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des autres Divisions

Art. 4 Bis - Shakedown (S.D.)(Art. 16 du RPR)

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shakedown sera organisé le vendredi 11 mars entre 12h30 et 18 heures, sous la forme d'un parcours de 7,2 km (100% asphalte/béton). Les heures sont données pour informations, les heures définitives des VT et du « roulage » seront envoyées par mail aux inscrits.

Conformément à l'Art. 16 du RPR :

- Ce shakedown ne fera l'objet d'aucun chronométrage et classement
- Aucun système de prise de temps ne sera installé sur le site
- Seuls les concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve sont autorisés à y participer. Si il est constaté qu'une tierce personne se trouve à bord d'un véhicule participant, la mise hors course sera automatiquement prononcée et le montant de l'engagement sera perdu pour le concurrent.
- Les concurrents qui souhaitent y prendre part doivent le mentionner dans la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement et payer le montant du prix de la participation en même temps que l'engagement au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 12H00.
- Les concurrents et leurs véhicules seront soumis à des vérifications administratives et techniques sommaires qui se tiendront le vendredi 11 mars 2022.
- **Attention, ces VA et VT sommaires sont strictement liées au Shakedown et ne remplacent en aucun cas les VA et VT ordinaires du samedi 12 mars auxquelles les concurrents sont tenus de se présenter, qu'ils aient participé au Shakedown ou non**
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire
- L'assistance, lors du Shake Down se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF

- LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

- Le **prix de la participation est fixé à 70 €**. Ce montant devra être ajouté et intégralement payé selon les modalités de l'engagement précisées ci-dessous (5.1 Procédure)
- Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne sont pas suffisants pour pallier au frais de cette organisation (il s'agit d'une étape se déroulant avec les mêmes mesures de sécurité que les étapes de l'épreuve proprement dite), le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.
- Rappel: Des instructions détaillées seront communiquées par e-mail aux participants régulièrement inscrits, le 5 mars 2022 (lendemain de la date de clôture des inscriptions pour le Shake Down).

Art. 4 Ter – Test Day sur Invitation (T.D.I.)

La philosophie de cette matinée est de permettre à un pilote inscrit complètement et de manière définitive au rallye de Hannut 2022 d'emmener un passager (Sponsor ou autres) pour des « runs » découvertes en toute sécurité et dans un cadre légal.

Un équipage formé pour le rallye de Hannut 2022 ne peut se retrouver dans la même voiture lors de ce Test DAY. Les équipages formés pour le rallye de Hannut 2022 pourront tester leur voiture lors du Shakedown du 11 mars après midi.

Le T.D.I. sera organisé le vendredi 11 mars entre 9h00 et 12 heures, sous la forme d'un parcours de 7,2 km (100% asphalte/béton). Les heures sont données pour informations, les heures définitives des VT et du « roulage » seront envoyées par mail aux inscrits.

- Le T.D.I. ne fera l'objet d'aucun chronométrage, classement et aucun système de prise de temps ne sera installé sur le site
- Si il est constaté qu'une tierce personne se trouve à bord d'un véhicule participant, la mise hors course sera automatiquement prononcée et le montant de l'engagement sera perdu pour le concurrent.
- Les concurrents et leurs véhicules seront soumis à des vérifications administratives et techniques sommaires qui se tiendront le vendredi 11 mars 2022.
- **Attention, ces VA et VT sommaires sont strictement liées au T.D.I. et ne remplacent en aucun cas les VA et VT ordinaires du samedi 12 mars auxquelles les concurrents sont tenus de se présenter, qu'ils aient participé au T.D.I. ou non.**
- Si le nombre d'engagements payés pour le T.D.I. ne sont pas suffisants pour pallier au frais de cette organisation (il s'agit d'une étape se déroulant avec les mêmes mesures de sécurité que les étapes de l'épreuve proprement dite), le T.D.I. sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.
- Le nombre de participants est limité à 25 voitures sur invitation
- L'assistance, lors du T.D.I. se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

Passagers – Co-équipiers

- Les passagers invités par un pilote à prendre place à bord d'une voiture, déposeront au secrétariat de l'épreuve les originaux des documents requis (Engagement et demande de TP). Un signe distinctif les autorisant à prendre le départ sera remis à chaque passager en ordre.
- **L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur**
- Un processus très strict d'identification sera mis en place par l'organisateur, sous le contrôle des Commissaires Sportifs présents (Voir Art. 27.9, du RPR).
- Ces passagers devront, également, être titulaires d'une licence ASAF ou d'un Titre de Participation ASAF (voir ci-après).

Procédure d'engagement

- Le Pilote demandera de participer au Test Day en cochant la case sur l'engagement.
- Le(s) **bulletin(s) d'engagement Passager personnalisé(s)** lisiblement complété(s), DEVRA(ONT) parvenir, **par E-Mail via le pilote**, au plus tôt le 27 janvier 2022 et, au plus tard, le 04 mars 2022 avant 12 H 00, à l'adresse mail (rallyedehannut@hotmail.com). Les demandes de TP pour les passagers seront à envoyer sous format PDF .

[Pour plus d'informations ou en cas de questionnement, veuillez contacter Jacques RAVET 0475/ 81 38 75 ou Thierry VIGNAUX 0497/ 39 53 79.](#)

Tous les originaux signés des engagements et demandes de TP seront à remettre lors du passage au secrétariat le vendredi 11 mars.

Frais d'inscription.

- Le droit d'engagement pour une voiture et son pilote s'élève à **70 €**.
- Le droit d'engagement pour les "passagers" invités à prendre place à côté du pilote dans son véhicule conçu et équipé pour les recevoir, s'élève à **10 €.** (Plus prix du TP le cas échéant **15 € si TP-L / 50 € si TP-B**) sera versé sur le compte avant le **04 mars 2022**.
- Ce montant devra être ajouté et intégralement payé selon les modalités de l'engagement précisées ci-dessous (5.1 Procédure)

Equipement sécuritaire de l'équipage

En tout état de cause, le **port du casque** (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son passager, est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est **INTERDIT** durant les parcours de liaison.

Documents à présenter pour le pilote lors des V.A. :

- L'original du bulletin d'engagement reçu en retour par mail le mercredi soir au plus tard et qui devra être signé.

Documents à présenter pour le passager lors des V.A. :

- Carte d'identité ;
- L'original signé du bulletin d'engagement Passager personnalisé préalablement envoyé par mail via le pilote lors de l'inscription.
- Licence ASAF en cours de validité ou l'original signé de la demande de TP.

Rappel: Des instructions détaillées seront communiquées par e-mail aux participants régulièrement inscrits, le 5 mars 2022 (lendemain de la date de clôture des inscriptions pour le T.D.I.).

Art. 5. Engagement

5.1.Procédure

Les informations demandées sur le **bulletin d'engagement** seront à compléter en ligne. Les copies des licences Pilote/Copilote seront à télécharger sous format JPEG lors de l'inscription en ligne. Les demandes éventuelles de TP seront à télécharger sous format PDF lors de l'inscription en ligne. Les originaux signés seront à remettre lors du passage au Drive-IN le samedi 12 mars .

Site internet : <http://www.hesbayemotorclub.be>

- **Au plus tôt le 27 janvier 2022 et au plus tard, le 04 mars 2022 avant 12 H 00**, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;**

ET

- **au plus tard le 08 mars 2022 avant 12H00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%)**

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates** et moments.** (Attention aux délais bancaires).

N°: **BE49 3400 8584 8371 (BIC : BBRUBEBB)**

Intitulé : **HESBAYE MOTOR CLUB - 4280 HANNUT**

Communication: Hannut 2022 – Equipage X/Y

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

****Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de télécharger une copie de leurs licences (Format JPEG) lors de leur demande d'engagement (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année **2022**). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS **suffisante et en cours de validité**) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (pas exigé pour le TP L) **seront fournis à l'organisateur.**

Les formulaires de demande de TP portant le numéro 1 (pour les pilotes RACB) et/ou 2 (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous (Format PDF):

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€ / 15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B / TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (**Voir Art. 2.3 du RSG**).

- **Si un concurrent a rentré un engagement accompagné d'une demande de TP, aucune licence annuelle ne sera acceptée pour l'épreuve concernée.**

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 175 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **35** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **175** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 15, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **3** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **15** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 190

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **410 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **475 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **370 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **270 €**

Plus **70 €** si Shakedown et/ou Plus **70 €** si T.D.I. à verser en même temps que l'engagement.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'Historic" et "Histo-Démo")- Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

- **Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 4 mars 2022 et le 08 mars 2022**

Soit : en D1-2-3 : 492 € - en D4 : 570 € - en PH Classic & S/R : 444 € - en HD : 324 €

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

PS : Le concurrent qui n'a pas enregistré son remboursement, au plus tard 10 jours, après l'épreuve est prié de prendre contact par mail ou GSM (Jacques Ravet – 0475/813875).

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le mardi 8 mars 2022 à 20 heures.

L'affichage de la liste se fera dès 21h00 via nos canaux de communication habituels, site web + Facebook du rallye de Hannut (voir Art 11 ci-après)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 12 mars de 09H00 à 20H00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur au moyen de l'autocollant, qui sera remis avec le roadbook au Drive-In. Celui-ci est à placer obligatoirement sur le haut du pare-brise (coté copilote). Le fait d'être surpris, par qui de droit, sur le parcours des EC sans l'autocollant de l'organisateur, ou en dehors des heures prévues, entraînera la mise hors course du concurrent et la perte du droit d'engagement.

Les spécifications (marque, modèle, couleur et numéro de plaque) du véhicule sont à fournir lors de l'engagement.

Infos non-fournies = Engagements non enregistrés

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits (en plus des officiels listés ci-dessus) ART1:

BARCHY Hinderk, DELSAUTE Martin, VAN LOO Julien, DASSY Loic, ORBAN Mallory, GRANDGAGNAGE Mathias, LAUWERS Maxence, THIRION Maxime, FLUCHARD Tanguy, HENAUX Jules, LESAGE Jean, LIBIOUL Pierre, MARVOET Nathalie, SCHWARTZ André, TARGNION Yves, EUGENE GAYE, YVETTE VINCENT, EDWIGE SCHVARCZ, NICOLAS DELSEMME, PATRICE MOERNAUT, ANDRE LERUTH, ROGER PONTIERE, DASSY Pascal.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Fréquence : 8 fois par boucle.

Emplacements :

- Texaco dans le Parc d'assistance, rue de Landen.
- Sur liaison entre l'Assistance et l'EC1 (station Q8 – voir roadbook)
- Sur liaison entre l'EC 2 et le Regroup 1 (station Total – voir roadbook))
- Sur liaison entre l'Assistance et l'EC3 (station Lukoil– voir roadbook)
- Sur liaison entre l'EC3 et l'EC4 (stations Avia, Twins, Total – voir roadbook)



C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le roadbook.

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines ou en dehors de certains tronçons de liaison déterminés par l'organisateur (voir Road – Book), seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

6.4 Système de suivi >Tracking

Pour un suivi optimal des concurrents pendant le meeting, en collaboration avec GEODYNAMIC, l'organisation mettra en place un système de suivi de vos véhicules. Ce système n'implique aucun montage ou raccordement au véhicule du concurrent.

Celui-ci est obligatoire pour participer à l'épreuve. Le refus de la part d'un concurrent, entraînera automatiquement la mise hors course et la perte du droit d'engagement.

Un boîtier de suivi GEODYNAMICS sera installé (en respectant les prescriptions légales recommandées par les diverses autorités) dans votre voiture lors du contrôle technique suite à la présentation du document approprié qui vous aura été remis dans votre enveloppe avec le roadbook. Ce document est à présenter complété et signé afin d'être considéré comme valide.

Pour la restitution du boîtier,

- *En cas d'abandon pendant la journée, vous serez invités à ramener le boîtier au secrétariat du rallye. En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.*
- *Si vous terminez le rallye, le boîtier sera retiré de votre voiture par nos soins juste après votre passage au CH final(podium final). En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.*

En cas de non-retour du boîtier GEODYNAMICS, un montant de maximum 500 € pourra vous être facturé par GEODYNAMICS.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ :

MET Hannut derrière le Marché Couvert.

Rue de l'Europe, 1

4280 HANNUT.

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 12 mars à partir de 9 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

(www.hesbayemotorclub.be).

Attention, passage dans l'ordre inverse des N°:Démon- DIV1-2-3-4 –PH's

Emplacement : à l'intérieur du Marché Couvert rue des combattants 1 à 4280 HANNUT.

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage au contrôle technique.

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le dimanche 13 mars entre 6H30 et 6H50

Emplacement : à l'intérieur du Marché Couvert rue des combattants 1 à 4280 HANNUT.

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles **VT finales** (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : GARAGE BERODE, Rue de Tirlemont 153 à 4280 HANNUT

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : à l'emplacement du contrôle technique

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (rallyedehannut@hotmail.com), **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille 11 mars 2022), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation du contrôle administratif et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs. **Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, autocollants etc.) via un DRIVE-IN seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 09/03 au soir.**

Un contrôle systématique organisé n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – **Remise des trophées**

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.

- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 13 mars 2022 suivant le timing (voir ci-dessus).

Podium à l'intérieur du Marché Couvert, rue des Combattants, 1 à Hannut.

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Challenges Jean-Louis DUMONT au pilote vainqueur de chaque Division
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4

- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

Jusqu'au 12 mars à 08h30 et après l'épreuve:

- RAVET Jacques 0475/ 81 38 75 ecuriehesbaye@gmail.com
- SEVRIN Lambert 0477/ 29 66 97 lambert.sevrin@skynet.be
- VIGNAUX Thierry 0497/ 39 53 79 vigntech@me.com
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/rallyehannut>
- Site web: www.hesbayemotorclub.be
- Local Hesbaye Motor Club - Rue Lambert Mottart, 21 B3- 4280 HANNUT

A partir du 12 mars à 08h30 au n°1, rue des Combattants. Marché Couvert ou Académie de Musique.

- Direction de course :
 - RAVET Jacques 0475/ 81 38 75 ecuriehesbaye@gmail.com
 - RAVET Justine 0479/ 22 89 85
- Direction Sécurité :
 - SEVRIN Lambert 0477/ 29 66 97
 - JAMOUL Olivier 0470/ 42 28 24
 - PARIS Pierre-Edouard 0474/ 36 95 80
- Secrétaire du meeting:
 - WAUTELET Amélie 0491/ 07 24 12
- Relation presse :
 - LIBIOUL Julien 0474/ 28 67 42

Art. 12. Tableau d'affichage

A l'intérieur du Marché Couvert à côté ancien « bar » – rue des Combattants, n° 1 à Hannut

VII. DIVERS

- A) Road-book "assistance". Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR).
- B) Programmes disponibles au Marché Couvert, ou à d'autres endroits en fonction des dispositions dues au covid-19 dès le 12 mars à 09h00 au prix de 5€.
- C) Restauration, Hôtels. Voir liste sur www.hesbayemotorclub.be

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Thierry CHARLIER (Lic. ASAF n° 413) pour la CSAP LIEGE, en date du 13 janvier 2022.
- Katty Bario (lic.ASAF n°11) pour le secrétariat de l'ASAF, en date du 16 Janvier 2022

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LEJEUNE Guy Lic ASAF n° 728 en date du 22/11/2021



Précisions concernant la procédure d'inscription en ligne

A partir du 27 janvier , vous pourrez compléter votre engagement en ligne sur le site <http://www.hesbayemotorclub.be> .

Avant de commencer à compléter le formulaire en ligne , nous vous conseillons de préparer une version numérique de plusieurs documents :

- Copie en JPEG de vos licences
- Copie en JPEG de vos permis de conduire

Pour les copies de licences et de permis de conduire un outil de redimensionnement d'image vous permettra d'adapter vos copies au mieux.

- En cas de demande de TP, si vous avez déjà le formulaire signé, téléchargez-en une version au format PDF sinon une version pré-complétée vous sera transmise après encodage & vérification de votre demande d'engagement.

Nous vous rappelons que pour être prise en compte, une demande d'engagement doit être complète .

En cas d'erreurs, d'informations ou de documents manquants, vous serez contacté par e-mail. Il vous sera possible d'aller faire les modifications grâce au lien que vous recevrez par mail. Veillez donc à bien mentionner des adresses mails valable dans votre demande d'engagement.

Au plus tard le mercredi avant le rallye, une version complétée du bulletin d'engagement vous sera envoyée pour signature en même temps que les informations pour le passage au Drive-In. Ce formulaire signé sera à remettre lors du passage au Drive-In le samedi matin.



Club organisateur : HESBAYE MOTOR CLUB ASBL		N°
Epreuve : Rallye de HANNUT - Date : 11 – 12 – 13 mars 2022		
Bulletin d'inscription à compléter en ligne		
Site internet : http://www.hesbayemotorclub.be		

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION							PARTICIPE AU :	
Engagement reçu le :	/ /	Paiement reçu le :	/ /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal. B. Thiry	
							<input type="checkbox"/> Clio2challenge	
							<input type="checkbox"/> Test Day	
							<input type="checkbox"/> Shakedown	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme	
..... / « »						<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :	
Code postal :		Localité :					
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.							
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :			
ASAF		VAS		N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV				Ecurie	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme	
..... / « »						<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :	
Code postal :		Localité :					
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :			
ASAF		VAS		N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV				Ecurie	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée :	cc
Compagnie d'assurance :	Police N° :		

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /	
Lu et approuvé	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Lu et approuvé
	Signature du copilote

Epreuve : Rallye de HANNUT

Date : 11 – 12 – 13 mars 2022

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :		Police n° :			

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixation des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques		

Infos A compléter sur
<http://www.hesbayemotorclub.be>
A partir du 27/01/22

Copies de vos licences "sportives" 2022

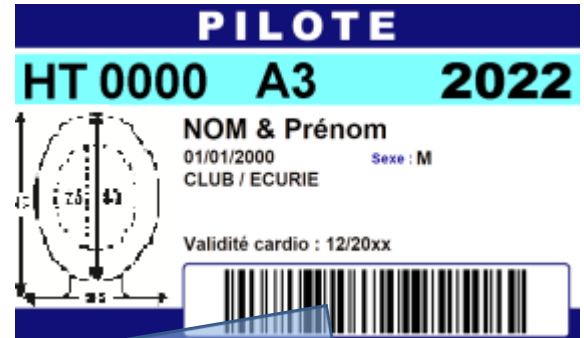
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

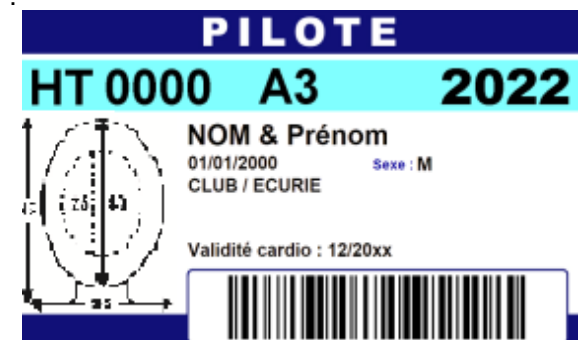
**Copilote :**

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :




Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Rallye de HANNUT 2022	Date : 11-12-13 mars 2022
--	---------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*

Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :	*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.
---------------------------------------	---------------------	--

Province :	Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :
Nom :	OUI / NON
Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F
Rue :	N° : <input type="text"/> Bte : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/> C.P. : <input type="text"/>	Localité : <input type="text"/>
Né(e) le : <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>	Nationalité : <input type="text"/> Permis de conduire : <input type="checkbox"/> OUI / NON Depuis + de 3 ans : <input type="checkbox"/> OUI / NON
Téléphone fixe : <input type="text"/> / <input type="text"/>	GSM : <input type="text"/> / <input type="text"/>
E-mail : <input type="text"/>	

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)



Association Sportive Automobile Francophone

Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn
 Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95
 E-mail : secretariat@asaf.be
 Site Internet : www.asaf.be

**A payer en même temps que le droit d'engagement
 A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour
 laquelle il est sollicité.**

Réservé au secrétariat de l'ASAF

N° 2022

--	--	--	--

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Rallye de HANNUT 2022	Date : 11-12-13 mars 2022
---	----------------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province : Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OUI / NON

Nom :

Prénom : Sexe : H F

Rue : N° : Bte :

Pays : C.P. : Localité :

Né(e) le : - - Nationalité : Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON

Téléphone fixe : / GSM : /

E-mail :

Si moins de 18 ans, OBLIGATION de joindre une copie de la carte d'identité ou de l'acte de naissance, une autorisation parentale légalisée et une demande de « Certificat d'Autorité Parentale – CAP » (sur le formulaire ASAF disponible sur : www.asaf.be)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;
 (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i> Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>															
Je soussigné, Dr..... déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :	<table border="1"> <tr> <td>ECG d'effort :</td> <td><input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td><input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Remarque</td> <td colspan="2"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI" </td> </tr> </table>	ECG d'effort :	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :			Remarque	<input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"	
ECG d'effort :	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)														
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :																
Examen ophtalmo :	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....														
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :																
Remarque	<input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"															

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--